

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0913-000

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DE PARCS-NATURE
POUR LES ANNÉES 2021-2022 ET 2023,
AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 480 000 \$**

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-14022/20-12-15 donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2020;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1.- Le conseil est autorisé à exécuter des travaux d'aménagement de parcs-nature pour les années 2021-2022 et 2023 (VP 2019-13,1), tel qu'il appert au devis estimatif préparé par Hedi Sfar, arch. pays., et approuvé par Simon Brisebois, ing., chef de Division – conception au Service de l'ingénierie, daté du 2 novembre 2020 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1 ».

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 480 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 480 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.- S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

STÉPHANE MAHER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP

/sr

Avis de motion :	15 décembre 2020
Présentation :	15 décembre 2020
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***



ANNEXE I
SERVICE DE L'INGÉNIERIE
DEVIS ESTIMATIF

Nature des travaux : **Travaux d'aménagement des parcs-nature 2021-2022-2023**

Date : 2 novembre 2020


#	DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UN.	MONTANT PRÉVU
1,0	Aménagement de tous les parcs			
1,1	Conditions générales, barrières à sédiments, abattage d'arbres, émondage et démolition	1 Global	200 000,00 \$	200 000,00 \$
1,2	Signalisation	32 un.	5 000,00 \$	160 000,00 \$
1,3	Banc avec dalle de béton	23 un.	3 500,00 \$	80 500,00 \$
1,4	Table pique-nique avec dalle de béton	22 un.	4 000,00 \$	88 000,00 \$
1,5	Poubelle et recyclage avec dalle de béton	15 un.	2 750,00 \$	41 250,00 \$
1,6	Suports à vélos	8 un.	2 000,00 \$	16 000,00 \$
1,7	Ponceaux	40 un.	3 000,00 \$	120 000,00 \$
1,8	Clôtures	100 m	250,00 \$	25 000,00 \$
1,9	Escalier d'accès au parc Nature	1 Global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,10	Aire de repos	1 Global	80 000,00 \$	80 000,00 \$
1,11	Passerelle piétonnière	6 un.	50 000,00 \$	300 000,00 \$
1,12	Sentier sur bois en pilotis	60 ml	1 500,00 \$	90 000,00 \$
1,13	Sentier en poussière de pierres	10 000 m ²	60,00 \$	600 000,00 \$
Sous-total 1,0				1 850 750,00 \$
COÛT DES TRAVAUX :				1 850 750,00 \$
Services professionnels, frais de règlement, travaux contingents et taxes (max 34 %) :				629 250,00 \$
MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT :				2 480 000,00 \$

Liste des parcs Nature prévus en 2021 à 2023 :

- 1 - Parc des Jardins (Lots : 4 346 394 & 1 692 582)
- 2 - Parc du Bois-Des-Sœurs (Lot : 2 141 776)
- 3 - Rue de la Concorde (Lots : 4 513 446; 4 346 971; 4 187 920; 2 223 687; 5 219 759; 4 678 767 & 4 243 486)
- 4 - Parc de la Clairière (Lot : 4 979 157)
- 5 - Rue de la Grive (Lots : 4 196 729 & 4 588 186)
- 6 - Rue Ste-Marie (Lots : A-3 240 839; 3 240 856; 3 240 859)
- 7 - Rue Saint-Pierre (Lots : 5 442 917 & 4 458 645)
- 8 - Parc au sud de la rue Nobel (Lot : 1 692 580)
- 9 - Parc des Hauteurs (Lots : 4 034 159 & 4 033 597)
- 10 - Boulevard Maisonneuve : (Lots : 4 346 972 & 3 891 832)
- 11 - Parc de la Côte-Dalhousie (Lot : 5 238 528)
- 12 - Parc de la Sauvagine (Lots : 4 570 731; 4 679 984; 4 588 183 & 4 794 510)
- 13 - Parc de la Colonie (Lot : 4 037 861)
- 14 - Rue Lamontagne (Lots : 3 944 373 & 3 944 374)

Préparé par : 
Hedi Sfar, arch. pays.
Chargée de projets du Service de l'ingénierie

Approuvé par : 
Simon Brisebois, ing.
Chef de division conception



N°	PARC / RUE	LOTS	SUPERFICIE
1	PARC DES JARDINS	4 346 394	38 474,0m ²
		1 692 582	5 745,0m ²
		TOTAL:	44 219,0m ²
2	PARC DU BOIS-DÉS-SŒURS	2 141 776	6 621,9m ²
		4 513 446	9 608,5m ²
3	RUE DE LA CONCORDE	4 346 971	7 765,1 m ²
		4 187 920	2 020,7m ²
4	PARC DE LA CLAIRIÈRE	2 223 687	6 096,4m ²
		5 219 759	19 800,1m ²
5	RUE DE LA GRIVE	4 678 767	215,7m ²
		4 243 486	15 343,4m ²
		TOTAL:	60 849,9m ²
6	RUE SAINTE-MARIE	4 979 157	95 888,8m ²
		4 588 186	12 326,6m ²
7	RUE SAINT-PIERRE	4 196 729	12 295,0m ²
		4 588 186	12 326,6m ²
		TOTAL:	24 621,6m ²
8	PARC AU SUD DE LA RUE NOBEL	A-3 240 839	128 693,2m ²
		3 240 856	27 533,4m ²
9	PARC DES HAUTEURS	3 240 859	2 104,3m ²
		3 240 859	2 104,3m ²
		TOTAL:	158 330,9m ²
10	BOULEVARD MAISONNEUVE	5 442 917	14 938,6m ²
		4 458 645	2 975,5m ²
11	PARC DE LA CLAIRIÈRE	1 692 580	18 102,5m ²
		4 034 159	61 990,5m ²
12	PARC DE LA SAUVAGNE	4 033 597	719,9m ²
		4 033 597	719,9m ²
		TOTAL:	62 710,4m ²
13	PARC DE LA COLONIE	4 346 972	2 840,8m ²
		3 891 832	14 140,3m ²
14	RUE LAMONTAGNE	5 238 528	53 427,7m ²
		4 570 731	95 951,8m ²
		TOTAL:	309,2m ²
15	RUE LAMONTAGNE	4 678 984	309,2m ²
		4 588 183	14179,7m ²
		TOTAL:	360,0m ²
16	RUE LAMONTAGNE	7 944 373	1 688,0m ²
		3 944 373	20 082,9m ²
		TOTAL:	21 770,9m ²

Revisions			
No.	Revisé le	Description	Par
01	2009-XX-XX	EMS POUR SOUMISSION	X.X.

N.B. : L'entrepreneur devra, avant de commencer tout travail:

- A) Vérifier toutes dimensions des dessins et les conditions existantes sur le chantier.
- B) Avertir aussitôt l'ingénieur de toute erreur et/ou omission.
- C) Appeler pour faire localiser les services souterrains au moins 72 heures avant de creuser: "INFO-EXCAVATION" 514-286-9228

Revisions			
No.	Revisé le	Description	Par
01	2009-XX-XX	EMS POUR SOUMISSION	X.X.

N.B. : L'entrepreneur devra, avant de commencer tout travail:

- A) Vérifier toutes dimensions des dessins et les conditions existantes sur le chantier.
- B) Avertir aussitôt l'ingénieur de toute erreur et/ou omission.
- C) Appeler pour faire localiser les services souterrains au moins 72 heures avant de creuser: "INFO-EXCAVATION" 514-286-9228

Projet: PLANIFICATION DES PARCS NATURE PTI

Échelle: H 1:10000 V N/A

Date: 2020-11-24

No. projet: No. dessin: 01

Préparé par: D. DELAMBRE, tech.
 Dessiné par: D. DELAMBRE, tech.
 Approuvé par: H. SFAR, arch. pay.